



## L'obtention d'une carte de séjour

Par **Aboham**, le **18/02/2012** à **08:41**

bonjour.

je suis de nationalité marocaine je suis rentré en france au mois de novembre 2011 avec un visa d'italie de 6 mois sachant que je suis née en france et je suis retourné au maroc à l'âge de 12 ans,et je suis allé demandé un titre se séjour, la préfecture ma demander d'autre document. On ce moment je suis toujours sans papier et j'ai fait aucune démarche, j'aimerais que vous m'aider s'ils vous plait, je dois faire quoi pour régulariser ma situation? merci!

Par **Calou0**, le **20/02/2012** à **17:39**

Bonjour,

Malheureusement le fait d'être né en France ne vous permet pas aujourd'hui d'avoir un titre de séjour, même si vous y avez résidé jusqu'à l'âge de 12 ans, si vous n'avez fait aucune démarché à l'époque.

Vous pouvez donc soit demander un titre de séjour vie privée et familiale si vous avez de la famille en France, soit demander un titre de séjour salarié si vous avez une promesse d'embauche en France ( et ce titre est actuellement difficile à obtenir ).

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE  
Avocat à la Cour

Par **Aboham**, le **21/02/2012** à **15:14**

bonjour,maitre.

oui jai de la famille en france,il y a mon frère qui est de nationnalité marocaine et ma soeur qui est de nationnalité francaise, je vourrais savoir comment faire mes démarches et ou je dois allé,  
est ce que je dois faire ma demande a la préfecture ou bien a la mairie? merci bien pour votre aide.  
mes salutations!